

Syndicat
Intercommunal
Funéraire
de la
Région Parisienne

RAPPORT ANNUEL • 2012

ALFORTVILLE • ANTONY • ARCUEIL • ASNIÈRES-SUR-SEINE • AUBERVILLIERS • BAGNEUX • BAGNOLET • BOBIGNY •
BOIS-COLOMBES • BONDY • BONNEUIL-SUR-MARNE • BOULOGNE-BILLANCOURT • BOURG-LA-REINE • CACHAN
• CHAMPIGNY-SUR-MARNE • CHÂTENAY-MALABRY • CHEVILLY-LARUE • CHOISY-LE-ROI • CLAMART • CLICHY-LA-GARENNE •
COLOMBES • CHATILLON-MONTRouGE • COURBEVOIE • CRÉTEIL • DRANCY • DUGNY • ÉPINAY-SUR-SEINE • FONTENAY-AUX-ROSES
• FONTENAY-SOUS-BOIS • FRESNES • GENNEVILLIERS • GENTILLY • ISSY-LES-MOULINEAUX • IVRY-SUR-SEINE •
JOINVILLE-LE-PONT • LA COURNEUVE • LA GARENNE-COLOMBES • LA QUEUE-EN-BRIE • LE BOURGET • LE KREMLIN-BICÊTRE
• LE PERREUX-SUR-MARNE • LE PLESSIS-ROBINSON • LE PRÉ-SAINT-GERVAIS • LES LILAS • LES PAVILLONS-SOUS-BOIS •
LEVALLOIS-PERRET • L'HAY-LES-ROSES • L'ÎLE-SAINT-DENIS • MAISONS-ALFORT • MAISONS-LAFFITTE • MALAKOFF • MONTREUIL
• NANTERRE • NOGENT-SUR-MARNE • NOISY-LE-SEC • ORLY • PANTIN • PIERREFITTE-SUR-SEINE • PUTEAUX • RIS-ORANGIS •
ROMAINVILLE • ROSNY-SOUS-BOIS • RUNGIS • SAINT-DENIS • SAINT-MAUR-DES-FOSSES • SAINT-OUEN • SCEAUX • STAINS
• SURESNES • THIAIS • VALENTON • VANVES • VILLEJUIF • VILLEMOMBLE • VILLENEUVE-LA-GARENNE • VILLEPINTE
• VILLETANEUSE • VITRY-SUR-SEINE •

Conformément à l'article L 5211-39
du Code général des collectivités territoriales,
ce rapport rend compte des activités
propres au syndicat et des actions conduites
sous son autorité au cours de l'année 2012.

SOMMAIRE

03 Éditorial

04 Offrir un service public
funéraire de qualité

05 Les chiffres clés

05 Les 78 collectivités

06 Les instances du syndicat

08 2012 : une année au SIFUREP

10 Conseiller et assister les services
d'état civil et les familles

12 Valoriser et mieux gérer
les cimetières

13 La centrale d'achat du SIFUREP

14 Un nouveau contrat de
délégation pour le service extérieur
des pompes funèbres

18 Les crématoriums

20 Mont-Valérien à Nanterre

21 Val-de-Bièvre à Arcueil

22 Cimetière du Parc à Clamart

23 Champigny-sur-Marne

24 Les chambres funéraires

24 Mont-Valérien à Nanterre

25 Montreuil-sous-Bois

26 Liste des délégués



Avec l'adhésion de La Queue-en-Brie et Sceaux, 78 collectivités de la région parisienne bénéficient du savoir-faire juridique, technique et financier du Syndicat et de son expérience centenaire en matière de service public funéraire.

Il convient en effet de se féliciter de réussir à maintenir un service public de qualité, à prix négociés pour les habitants de nos communes, tant pour le service extérieur des pompes funèbres que pour la crémation ou la conservation des corps des défunts dans les chambres funéraires.

En ces temps de crise, nous savons combien le prix des obsèques peut devenir un sujet sensible pour les familles confrontées à la perte d'un proche. Elles doivent pouvoir comparer et choisir les prestations des différents opérateurs funéraires, en toute connaissance de cause sur la nature des services offerts et leur prix détaillé.

Il est donc important d'informer nos concitoyens sur leurs droits et les possibilités qui s'offrent à eux lors du décès d'un proche. Le service contractuel doit aussi être mieux expliqué pour qu'il soit plus utilisé, c'est notre rôle d'élus et celui de notre délégataire de service public. C'est pourquoi le Syndicat a réédité le Guide des Obsèques.

Gratuit, ce guide doit être mis à disposition de toutes les familles dans les services d'état civil, les différents lieux d'accueil des mairies, mais également repris sur les sites internet et peut faire l'objet d'articles dans les magazines municipaux.

Concernant les cimetières, la centrale d'achat est maintenant opérationnelle, les deux premiers marchés attribués concernent la reprise administrative de sépultures et les études pré-opérationnelles d'aménagement de cimetières. Au vu de ces premiers résultats, j'incite toutes les communes qui souhaitent optimiser la gestion de leurs cimetières à y adhérer pour bénéficier des prochains marchés qui vont être lancés.

Enfin, certaines collectivités ont fait part de leur souhait de pouvoir confier au SIFUREP leur compétence en matière de cimetière. C'est désormais possible, les statuts du syndicat ont été modifiés pour ajouter cette nouvelle compétence qui concerne la création et/ou l'agrandissement mais également la gestion des cimetières. Les communes, les syndicats intercommunaux de cimetières et les communautés d'agglomération sont maintenant libres de transférer ou non cette compétence au Syndicat.

Je tiens à remercier pour leur professionnalisme et leur disponibilité, les élus du Syndicat, les équipes du SIFUREP et le personnel de nos délégataires qui œuvrent pour le service public funéraire.

Carinne JUSTE

Présidente,
Maire de Villetaneuse

OFFRIR UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE DE QUALITÉ



ISSY-LES-MOULINEAUX

LES MISSIONS DU SIFUREP

L'amélioration continue du service public funéraire de la région parisienne

Syndicat mixte créé en 1905, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire pour les collectivités adhérentes, sur leur territoire.

À l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles qui influencent nécessairement la politique publique funéraire des communes et les pratiques professionnelles des acteurs du service funéraire, le SIFUREP exerce ses missions avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées.

Dans cet objectif, il veille à l'amélioration continue des infrastructures et de l'accueil des familles des défunts et à l'accessibilité de tous à un service extérieur des pompes funèbres de qualité à un prix maîtrisé.

Il accompagne et conseille également les collectivités et leurs services d'état civil dans l'application des réglementations et dans l'information des administrés sur les services et les équipements funéraires à leur disposition.

Pour anticiper les besoins à venir, le SIFUREP engage des études prospectives et réunit des experts autour d'un colloque annuel, sur les grands thèmes funéraires, tels que : les rites funéraires et la législation, les cimetières et l'aménagement urbain, la conservation et la valorisation du patrimoine funéraire, le statut des cendres, leur destination et leur traçabilité...

À cet effet le SIFUREP :

- **gère et contrôle 7 contrats de délégation de service public :**

- le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres qu'il vient d'attribuer à la société OGF, après mise en concurrence, pour une période de 6 ans prenant fin au 31 décembre 2018 ;
- les contrats de construction et d'exploitation de quatre crématoriums ;
- les contrats de rénovation et d'exploitation de deux chambres funéraires.

- **assiste et conseille les collectivités** en matière de législation funéraire et les représente devant les autorités concernées ;

- **accompagne les villes dans leurs réflexions** sur la place des cimetières dans le tissu urbain et sur les actions d'améliorations de gestion, d'aménagement de ces équipements publics ;

- **a mis en place en 2012, une centrale d'achat au service des communes**, pour proposer des marchés de services, fournitures et travaux en matière funéraire, bénéficier d'un plus grand pouvoir de négociation et mieux maîtriser les dépenses.

Depuis 2010, le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles, qu'il assiste dans sa gestion et ses travaux de rénovation.

LES CHIFFRES CLÉS

LES CONTRATS DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Service extérieur des pompes funèbres

- Contrat approuvé par le comité syndical du 21 juin 2012 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.
- Durée : **6 ans**
- Délégataire : **OGF**

Les chambres funéraires

Chambre funéraire – Nanterre

- Nombre d'admissions en 2012 : **1 362**
- Délégataire : **OGF**

Chambre funéraire – Montreuil-sous-Bois

- Nombre d'admissions en 2012 : **710**
- Délégataire : **OGF**

Les crématoriums

Crématorium du Mont-Valérien – Nanterre

- Nombre de crémations en 2012 : **1 712**
- Délégataire : **OGF**

Crématorium du Val-de-Bièvre – Arcueil

- Nombre de crémations en 2012 : **1 275**
- Délégataire : **Société Groupement Funéraire Francilien (G2F)**

Crématorium du Parc – Clamart

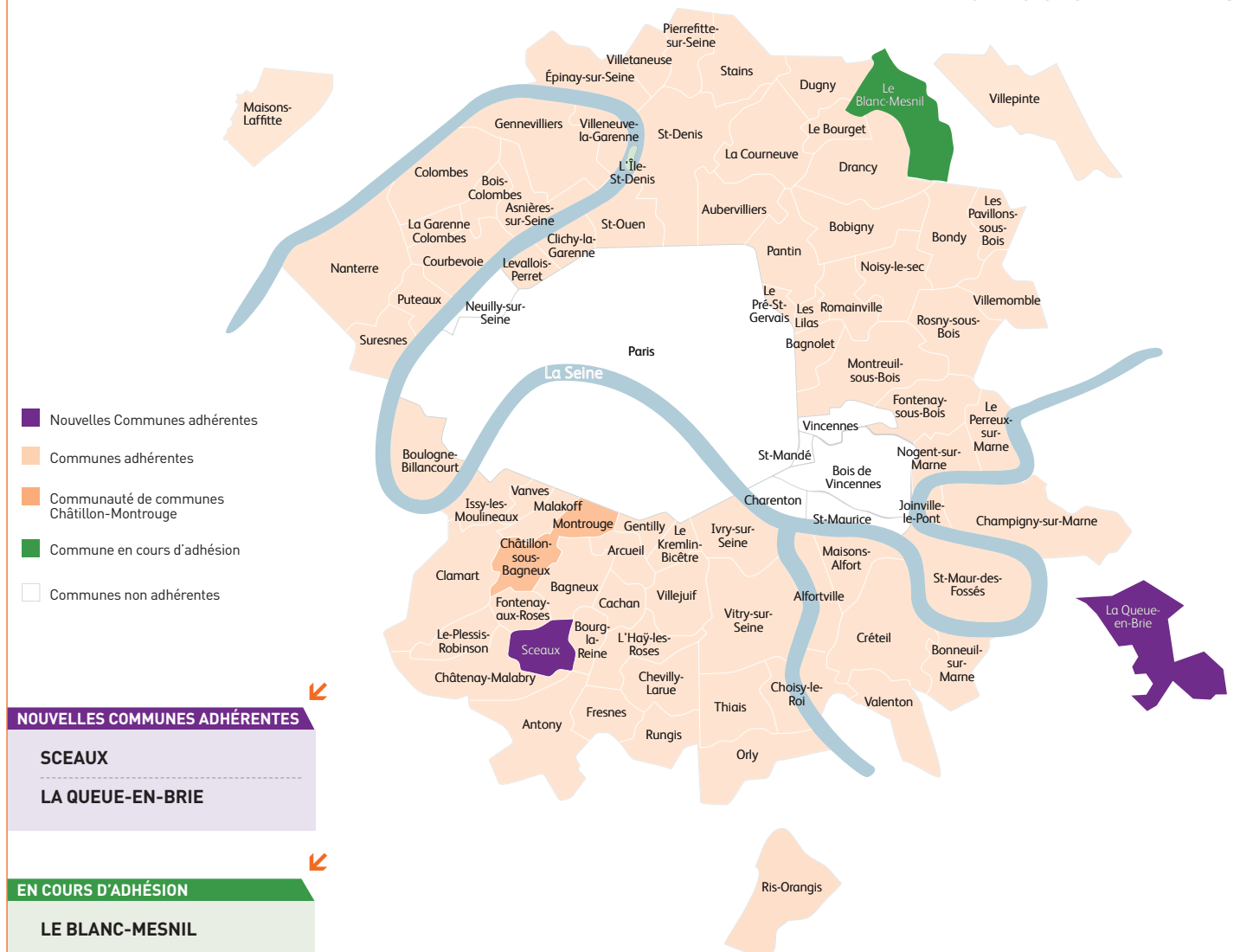
- Nombre de crémations en 2012 : **1 202**
- Délégataire : **OGF**

Crématorium de Champigny-sur-Marne

- Nombre de crémations en 2012 : **1 437**
- Délégataire : **SEM Services funéraires de la Ville de Paris**

LES 78 COLLECTIVITÉS

3 270 526 HABITANTS



LES INSTANCES DU SYNDICAT

LE BUREAU



PRÉSIDENTE

CARINNE JUSTE

Maire de Villetaneuse,
Présidente du Syndicat
intercommunal du cimetière
des Joncherolles



1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

JEAN-PIERRE CAMPOS

Conseiller municipal
de Nanterre



2^E VICE-PRÉSIDENT

MARIE-AUGUSTE GOUZEL

Maire-adjoint
d'Issy-les-Moulineaux



3^E VICE-PRÉSIDENT

JEAN-PIERRE PAUTRAT

Délégué de Créteil



4^E VICE-PRÉSIDENTE

CHRISTINE-THEODORA BOONE

Maire-adjointe
de Levallois-Perret

EN 2012

Le Comité s'est réuni à deux reprises et a adopté 45 délibérations. Le Bureau s'est réuni à 6 reprises. Le syndicat a conclu 6 marchés.

**Les commissions thématiques du SIFUREP :
une expertise nécessaire à la prise de décision.**

Le SIFUREP dispose de deux commissions thématiques constituées de délégués désignés parmi les élus du Comité. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au Bureau et à l'assemblée délibérante.



La commission « Communication » est chargée d'étudier notamment les différents outils de communication mis en place par le syndicat.

Elle est coprésidée par :

- **Christian METAIRIE**, *Vice-président*,
- **Dominique ADENOT**, *Vice-président*.

En sont membres :

Pierre BERNARD, *Délégué de la commune de Chevilly-Larue*,
Sylvie BLIN, *Vice-Présidente, Épinay-sur-Seine*,
Philippe LUTAUD, *Délégué de la commune de Clamart*,
Guylaine TORCHEUX, *Déléguée de la commune de Thiais*.



La commission « Études cimetières » traite de l'évolution des cimetières communaux et intercommunaux sur le territoire du syndicat.

Elle est coprésidée par :

- **Marie-Auguste Gouzel**, *Vice-président*,
- **Christine-Théodora Boone**, *Vice-présidente*,
- **Guy Jouvenelle**, *Vice-président*.

En sont membres :

Pierre BERNARD, *Délégué de la commune de Chevilly-Larue*,
Patrice CALSAT, *Délégué de la commune de Romainville*,
Jacques CRESPIEN, *Délégué de la commune d'Alfortville*,
Patrick DAUDET, *Délégué de la commune de Gentilly*,
Jacques JAKUBOWICZ, *Délégué de la commune de Bondy*,
Josée TILQUIN-JASANSKY, *Déléguée de la commune de Suresnes*,
Jacques LANDOIS, *Délégué de la commune de Vanves*,
Philippe LUTAUD, *Délégué de la commune de Clamart*.

5^E VICE-PRÉSIDENT

DOMINIQUE ADENOT

Maire de
Champigny-sur-Marne6^E VICE-PRÉSIDENT

CHRISTIAN METAIRIE

Premier Maire-adjoint
d'Arcueil7^E VICE-PRÉSIDENT

GUY JOUVENELLE

Conseiller municipal
de Pierrefitte-sur-Seine8^E VICE-PRÉSIDENT

PAUL TEIL

Maire-adjoint
de Maisons-Alfort9^E VICE-PRÉSIDENTE

SYLVIE BLIN

Maire-adjoint d'Épinay-sur-Seine,
élue au comité syndical du
6 décembre 2012 suite au décès
de madame Colette BLAT-VIEL
survenu en août 2012.

La participation des associations d'usagers : la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Composée de représentants d'associations, la CCSPL s'est réunie au cours de l'année 2012 pour examiner les rapports d'activités des concessionnaires.

Les associations membres de la commission sont : AFOC 92 (Association Force Ouvrière des Consommateurs 92), Association nationale crématiste, Familles de France, Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92), UFC Que Choisir Île-de-France et Vivre son Deuil Île-de-France.

LES MOYENS FINANCIERS DU SYNDICAT

LES RECETTES

Les recettes représentent **876 471 €** au résultat 2012 dont **825 519 €** de recettes de fonctionnement. Ces recettes de fonctionnement sont constituées principalement des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, de la cotisation des communes adhérentes au syndicat et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles

Pour la section d'investissement, les **50 952 €** de recettes sont constituées par les amortissements, l'excédent de l'exercice précédent et le fonds de compensation pour la TVA.

LES DÉPENSES

Les dépenses représentent **838 786 €** au résultat 2012 dont **808 355 €** de dépenses de fonctionnement, restes à réaliser compris. Ces dépenses de fonctionnement se répartissent pour l'essentiel entre :

- les charges à caractère général pour **261 356 €** qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel pour **341 037 €** ;
- les autres charges de gestion courante pour **110 741 €**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **30 431 €**, restes à réaliser compris. Les investissements du syndicat portent sur des études réalisées pour l'aménagement des cimetières, l'achat de mobilier et d'équipements informatiques.

2012 : UNE ANNÉE AU SIFUREP

SURESNES

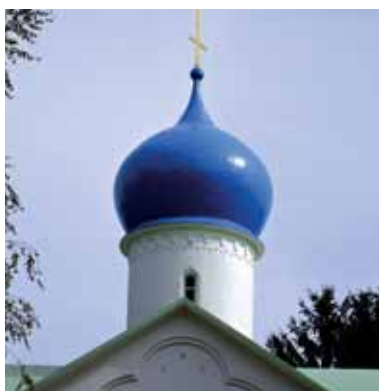
Retour sur les temps forts de l'année écoulée.

- **Deux nouvelles adhésions au SIFUREP** : le comité syndical du 21 juin a approuvé l'adhésion de la commune de Sceaux et le 6 décembre celle de La-Queue-en-Brie.
- **Petit-déjeuner pour présenter la « centrale d'achat » du SIFUREP**. Le 31 mai, 34 collectivités ont participé à cette manifestation.
- **Colloque annuel du syndicat** : le 18 octobre, 150 participants, représentants de collectivités, professionnels du funéraire, organismes publics, associations de consommateurs et associations accompagnant les personnes en deuil, ont été réunis sur le thème : « Obsèques : évolution et attentes des Français, quelles conséquences pour les collectivités locales ? ».

- Publication des **résultats de l'enquête annuelle sur les tarifs 2012** des concessions, des taxes funéraires, des travaux dans les cimetières et sur la destination des cendres dans les communes adhérentes.
- **Cérémonies des Temps de mémoire 2012** : le 1^{er} novembre aux crématoriums de Champigny-sur-Marne et du Mont-Valérien à Nanterre ; le 10 novembre au crématorium de Clamart et le 17 novembre au crématorium d'Arcueil.
- **Modification des statuts du SIFUREP** : le comité syndical du 6 décembre 2012 a voté la modification des statuts. Le SIFUREP propose dorénavant une **compétence optionnelle « cimetières »** (effective depuis l'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2013).



- **Réunion annuelle des villes adhérentes SIFUREP** : le 20 septembre 2012 suivie de la visite du cimetière russe à Sainte-Geneviève-des-Bois en présence de l'ensemble des représentants du syndicat ainsi que des responsables des services d'État civil.



Carinne JUSTE, Présidente du SIFUREP, s'associe avec les Présidents des 5 grands syndicats urbains pour écrire au Président de Paris Métropole :

Dans le cadre des réflexions engagées sur la gouvernance de la région-capitale et dans la perspective des travaux préparatoires aux projets de loi sur « l'acte 3 de la décentralisation », 6 grands syndicats urbains franciliens - le SIPPAREC (énergies et communications), le SIGEIF (gaz et électricité), le SEDIF (eau), le SYCTOM (déchets ménagers), le SIAAP (assainissement) et le SIFUREP, ont proposé au syndicat d'études « Paris Métropole » d'apporter leur pleine contribution à la préparation des débats parlementaires.

Les Présidents des 6 syndicats ont ainsi écrit au président de Paris Métropole pour lui demander d'être représentés au comité syndical, au sein d'un collège spécifique aux grands syndicats. Ils souhaitent être partie prenante dans l'élaboration du projet de loi et l'avenir de la future métropole.

Leur ambition est triple : apporter une contribution active à la réflexion, partager leur expertise et mettre à disposition des autres syndicats du territoire le fruit de leurs réflexions, afin de faire émerger une dynamique d'échange et de propositions répondant à leurs missions de service public. Parallèlement, les syndicats ont invité Paris Métropole à participer à une rencontre intersyndicale des grands syndicats d'Île-de-France pour présenter et partager leur initiative.



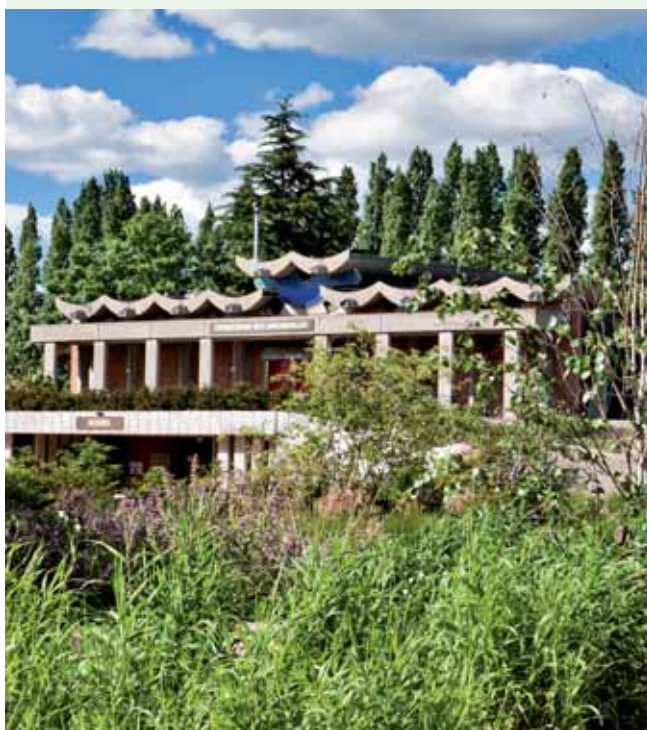
Zoom sur

Partenariat avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ)

Depuis deux ans, le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles. Le SIFUREP assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines ainsi que les finances du cimetière des Joncherolles.

Suite aux études d'aménagement lancées en 2011, d'importants travaux ont été engagés au cimetière. Une nouvelle entrée a été créée devant la nouvelle station desservie par le tramway T5, des travaux d'isolation thermique et acoustique sont réalisés dans l'enceinte du funérarium et du crématorium, des voies sont aménagées en plusieurs endroits au sein du cimetière pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, les salons d'accueil du funérarium sont réaménagés pour permettre la création d'une salle de cérémonie, les fours du crématorium sont en cours de renouvellement et des filtrations seront installées, conformément à la réglementation. De plus, pour que le cimetière retrouve un aspect paysager de qualité, un important chantier de réhabilitation des espaces verts a été lancé en fin d'année 2012 et se poursuit en 2013.

Le 21 juin 2012, le comité syndical du SIFUREP a décidé de se porter acquéreur d'une action au sein de la SEMAFEC (Société d'économie mixte pour l'aménagement, le fonctionnement et l'entretien du crématorium du cimetière des Joncherolles).



Légère augmentation du taux de mortalité en Île-de-France

Pour l'année 2012, le nombre de décès au niveau national est estimé à **571 000** (soit une légère augmentation de **2,5 %** par rapport à l'année 2011).

En Île-de-France, le nombre de décès est également en légère hausse en 2012 avec **73 511** décès contre **71 256** en 2011 (soit une augmentation de **3,2 %**).

La mortalité en France

(en nombre de décès)



La crémation en Île-de-France

■ Nb de décès ■ Nb de crémations



Augmentation du taux de crémation en Île-de-France

En Île-de-France **21 348** crémations ont été réalisées en 2012 contre **20 391** en 2011, soit une augmentation de presque **5 %**.

Le total des crémations en Île-de-France représente **29 %** des décès, il reste toujours inférieur au taux national estimé à **33,22 %**.

CONSEILLER ET ASSISTER LES SERVICES D'ÉTAT CIVIL ET LES FAMILLES

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Une expertise au service des communes

Le syndicat met à la disposition des services d'état civil des communes adhérentes ses compétences et son expertise dans le domaine juridique pour répondre à toute question portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et la gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

Enquête sur les tarifs des cimetières

Le syndicat mène une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur :

- les tarifs des concessions ;
- les taxes funéraires ;
- les travaux dans les cimetières (pour les villes ayant une régie communale) ;
- la destination des cendres.

Les résultats de l'enquête funéraire 2012 sont téléchargeables sur l'espace adhérent du SIFUREP (rubrique Cimetières) accessible depuis le site internet du syndicat : www.sifurep.com.



CLAMART

Informations pour les services d'état civil

Que faire en cas de décès ?

- **Informar les familles de l'existence du contrat de délégation de service public pour le service extérieur et de l'engagement contractuel.** Cet engagement contractuel permet de proposer aux familles, qui souhaitent en bénéficier, un service public dont la qualité et les tarifs sont garantis et contrôlés par le syndicat dans le respect des principes suivants : continuité du service, égalité de traitement, protection des intérêts des familles.
- **Remettre aux familles le Guide des Obsèques et l'engagement contractuel.** Le guide a pour but d'informer les familles sur les démarches à effectuer et l'organisation des obsèques. L'engagement contractuel offre une référence tarifaire pour un convoi local. Ces informations permettent aux familles de comparer les prestations et ainsi choisir plus aisément une entreprise funéraire.
- **En cas de décès d'un enfant de moins de 1 an,** informer les familles que le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que le cercueil) si un certificat de décès a été établi.
- **En cas de décès d'un enfant de moins de 16 ans,** informer les familles qu'elles peuvent bénéficier d'une prise en charge, par le concessionnaire, à hauteur de 50 % des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.
- **En cas de décès d'une personne dépourvue de ressources suffisantes** sur le territoire de la commune adhérente, les obsèques sont prises en charges par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation du CCAS (Centre communal d'action sociale).

À SAVOIR :

Le délégataire peut être sollicité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour procéder à tout enlèvement des corps sur la voie publique et au transport en chambre funéraire.

Que faire si la famille exprime le désir de procéder à une crémation ?

Informez les familles de l'existence du crématorium du SIFUREP le plus proche et du fait que :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public ;
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder à ces services ;
- les crématoriums disposent tous d'une ou plusieurs salles de cérémonie adaptées ;
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse ;
- le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.

Tous les équipements du SIFUREP disposent de jardins du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Par ailleurs, les crématoriums de Champigny et d'Arcueil disposent d'un site cinéraire permettant l'inhumation des urnes ou leur dépôt dans un columbarium.

La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium le temps de la réflexion, pour décider du lieu de destination des cendres. Le syndicat a négocié dans les contrats de délégation de service public que cette possibilité soit effective 3 mois gratuitement.

Crémation d'une personne dépourvue de ressources suffisantes

Elle est gratuite dans les crématoriums du syndicat pour les personnes décédées sur le territoire des communes adhérentes.

Informations pour les collectivités :

Reprises de concessions et crémations de restes de corps exhumés pour une meilleure gestion des cimetières

Les communes adhérentes qui procèdent aux reprises de concessions peuvent utiliser les services des 4 crématoriums du SIFUREP pour incinérer les restes de corps exhumés dans le respect de la loi sur la législation funéraire de décembre 2008. Les cendres sont ensuite remises à la commune ou déposées dans un caveau spécifiquement réservé à cet effet.



Le Guide des Obsèques

Le Guide des Obsèques conçu et réalisé par le SIFUREP a pour objectif d'aider les communes adhérentes et plus particulièrement les services d'état civil à informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès.

La nouvelle édition, publiée en avril 2013, a été actualisée en fonction de l'évolution récente de la législation et comporte un certain nombre de nouveautés, en particulier :

- un modèle de devis type, tel que les opérateurs funéraires doivent le fournir aux familles, conformément à l'arrêté du 23 août 2010 ;
- un lexique pour aider les familles à mieux comprendre et distinguer les différentes prestations déclinées sur le devis type.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des services d'état civil et dans les cimetières des communes adhérentes. Il doit être diffusé et mis à la disposition du public au travers, notamment, des sites internet et des magazines municipaux.

Vous pouvez retrouver l'édition 2013 du guide des obsèques sur le site internet du syndicat :

www.sifurep.com,
rubrique Guide des Obsèques.



VALORISER ET MIEUX GÉRER LES CIMETIÈRES



ISSY-LES-MOULINEAUX

Avec une nouvelle compétence optionnelle « cimetières » et le développement de la centrale d'achat, le SIFUREP élargit ses activités pour répondre aux demandes des collectivités en matière funéraire.

Une nouvelle compétence optionnelle « Cimetière »

Depuis plusieurs années, certaines collectivités ont fait part de leur volonté de pouvoir confier au SIFUREP leur compétence en matière de cimetières.

Le comité syndical, pour répondre à leurs besoins, a voté le 6 décembre 2012, la modification des statuts du SIFUREP.

Grâce à ce changement de statuts, effectif depuis le 17 juin 2013, le syndicat a acquis la compétence optionnelle « cimetières » qui vient s'ajouter à la compétence « historique » (service extérieur des pompes funèbres, création et gestion de crématoriums et de chambres funéraires).

Cette nouvelle compétence optionnelle concerne la création et/ou l'agrandissement, ainsi que la gestion de cimetières. Les collectivités sont à présent libres de transférer ou non cette compétence au SIFUREP.

Désormais, des syndicats intercommunaux de cimetières ou des communautés d'agglomération peuvent également choisir de transférer leur compétence en matière de cimetières au syndicat.

À noter également que ce changement de statuts permet à des collectivités non adhérentes au SIFUREP de pouvoir rejoindre la centrale d'achat.



LES JONCHEROLLES

LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP :

UNE SOLUTION POUR GÉRER LES CIMETIÈRES EN MAÎTRISANT LES BUDGETS

Pourquoi une centrale d'achat ?

Les nouvelles obligations légales dans le domaine funéraire, l'évolution des pratiques et des rites funéraires (actuellement 30 % de crémation en Île-de-France), et l'enjeu environnemental, social et patrimonial que représentent les cimetières en région parisienne révélés par l'étude menée par le SIFUREP et l'APUR, ont conduit nombre de communes à entamer une réflexion globale sur leurs cimetières.

Pour accompagner les collectivités dans cette réflexion, le comité syndical du SIFUREP a décidé de mettre en place une centrale d'achat pour mutualiser l'achat dans le domaine funéraire.

Dans ce cadre, le SIFUREP assure la passation et la signature des marchés de services, fournitures et travaux pour le compte des collectivités adhérentes à la centrale d'achat. Chaque adhérent assure l'exécution des marchés.

Point d'étape

15 communes ont déjà adhéré à cette centrale : Antony, Bobigny, Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Courbevoie, Drancy, Fresnes, La Garenne-Colombes, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Suresnes, Villetaneuse.

Après recueil des besoins auprès des adhérents, le syndicat a lancé en avril 2013 deux consultations :

- la première concerne les reprises administratives de sépultures (marché divisé en trois lots correspondant aux départements du 92, 93 et 94). Les trois lots ont été attribués à la société Rebillon Schmit Prévot ;

- la seconde concerne les études pré-opérationnelles d'aménagement de cimetières. Ce marché a été attribué à la société Composante Urbaine.

Par ailleurs, le SIFUREP met à disposition des adhérents à la centrale d'achat, un modèle de dossier de consultation des entreprises concernant la crémation des restes des corps exhumés. Les adhérents peuvent ainsi l'adapter à leurs besoins.

Les marchés à venir

En fonction des besoins des adhérents et dans le cadre du comité de pilotage, le SIFUREP lancera d'autres consultations (études patrimoniales, valorisation du patrimoine funéraire,...).

Les avantages pour les adhérents

- **l'expertise mutualisée du SIFUREP et des adhérents** : une connaissance du funéraire et des compétences reconnues dans l'achat groupé ;
- **un gain de temps et de moyens dans la passation de marchés publics** (prise en charge par le SIFUREP des procédures, de la rédaction à la notification des marchés) ;
- **une consultation des fournisseurs** selon les besoins recensés ;
- **un conseil juridique et technique** pendant l'exécution des marchés ;
- **des marchés « grand compte »** ;
- **la force d'un réseau d'adhérents** auprès des titulaires de marchés publics ;
- **l'assurance de bénéficier de marchés adaptés** aux besoins de la collectivité quelle que soit sa taille ;
- **une souplesse d'utilisation.**

Qui peut adhérer ? Et comment ?

Toute collectivité peut adhérer à la centrale d'achat (même les collectivités qui ne sont pas adhérentes au SIFUREP comme les syndicats intercommunaux par exemple).

L'adhésion à la centrale d'achat nécessite une délibération de l'assemblée délibérante et la signature de la convention d'adhésion.

LES RÔLES DES ADHÉRENTS ET DU SIFUREP

RÔLES	ADHÉRENT	SIFUREP
1. Définition des besoins	Désigne un interlocuteur en charge du dossier. Recense ses besoins dans le calendrier fourni par le SIFUREP.	Assiste les membres dans la définition de leurs besoins, centralise les besoins et organise les comités de suivi avec les adhérents volontaires.
2. Passation des marchés		Assure la sélection des cocontractants (commission d'appel d'offres, signature, transmission à la préfecture, notification des marchés) et informe l'adhérent de l'entrée en vigueur des marchés ou accords-cadres conclus pour son compte (transmission de la copie des marchés).
3. Exécution du marché	Assure l'exécution des marchés en fonction des besoins exprimés.	Assiste l'adhérent dans l'exécution des marchés (juridique et technique), met à disposition un extranet dédié, réunit les comités de suivi avec les adhérents volontaires.

UN NOUVEAU CONTRAT DE DÉLÉGATION POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

SURESNES

Le rôle du SIFUREP

Le SIFUREP, en tant qu'autorité concédante, **contrôle la qualité des services et négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et un service public funéraire de qualité**. Le syndicat s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, à savoir, la continuité du service funéraire, l'égalité de traitement pour tous les administrés, et veille à la protection des intérêts des familles.

La mission de contrôle exercée par le SIFUREP :

En septembre 2012, le SIFUREP a diligenté une mission de contrôle du service extérieur des pompes funèbres. Le cabinet COGEM Conseil a procédé à des contrôles administratifs et réglementaires, des contrôles sur le terrain lors de services de pompes funèbres ainsi que lors de visites aléatoires d'agences.

Cette mission de contrôle révèle que les documents obligatoires (habilitation, convention de délégation du service extérieur des pompes funèbres avec le SIFUREP, Guide des Obsèques, engagement contractuel applicable sur le territoire du syndicat) sont présents et consultables dans 9 agences sur les 10 visitées.

Les contrôles effectués lors de cérémonies / convois sont aussi satisfaisants. Dans la majorité des convois observés le personnel a fait preuve d'un professionnalisme satisfaisant et de gestes appropriés aux circonstances à l'égard des familles.

Le bureau du syndicat a souhaité que ce contrôle de la qualité des prestations sur le terrain puisse être renouvelé annuellement.

Le rôle du délégataire OGF

À l'issue d'une procédure de délégation de service public, la convention pour le service extérieur des pompes funèbres a été attribuée à la société OGF (marque commerciale PFG - Pompes Funèbres Générales) pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le délégataire a obligation de rendre compte annuellement au syndicat des prestations délivrées aux familles, de la qualité des services rendus par ses agences et de l'évolution des tarifs des prestations, et ce, pendant toute la durée de la délégation.

Un contrat de service extérieur des pompes funèbres pour maintenir un service public funéraire

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire.

Elle permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres, soit directement, soit par voie de gestion déléguée.

En sa qualité de délégataire officiel du service extérieur des pompes funèbres et dans le cadre de sa mission, PFG ne bénéficie pas d'exclusivité. Les familles restent dans tous les cas libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

Les nouveautés du contrat :

Le contrat s'applique pour les défunts qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- le défunt est domicilié sur le territoire d'une commune du SIFUREP ;
- le défunt est décédé sur le territoire d'une des communes du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris ;
- les opérations suivantes doivent s'effectuer sur le territoire d'une des communes du SIFUREP à savoir : la cérémonie, l'inhumation, la crémation ou l'exhumation.



Cinq avantages pour les familles et les collectivités adhérentes

1 - Un engagement contractuel qui permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif * de 1 640 € TTC pour l'année 2013.

Ceci permet aux familles qui le souhaitent d'avoir un service de qualité, avec des tarifs compétitifs, et de comparer avec les devis d'autres opérateurs funéraires.

Ce service complet d'obsèques comprend :

- le convoi avec corbillard et chauffeur ;
- le cercueil pour l'inhumation ou la crémation (avec poignées et garniture étanche) ;
- le capiton ;
- les équipements complémentaires tels qu'un oreiller ainsi qu'une plaque gravée ;
- 3 porteurs ;
- l'organisation et la préparation des obsèques ;
- l'aide et l'accompagnement d'un maître de cérémonie.

2 - Pour les enfants de moins d'un an, le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que la fourniture d'un cercueil, lorsqu'un certificat de décès a été établi).

3 - Pour les enfants de moins de 16 ans, le concessionnaire prend en charge 50 % des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.

4 - Un tarif général spécifique, inférieur de 6 % en moyenne aux prix pratiqués par le délégataire sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire syndical.

5 - Les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sont prises en charge par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation du CCAS (Centre communal d'action sociale).

OGF peut être sollicité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour procéder à tout enlèvement des corps sur la voie publique et au transport en chambre funéraire.

* Le montant est révisable annuellement selon une formule définie au contrat.



ROMAINVILLE



ROMAINVILLE

Stabilité de l'activité

Le périmètre de l'activité Pompes funèbres s'est étendu ces dernières années avec les adhésions successives de plusieurs collectivités dont en 2012 : La-Queue-en-Brie et Sceaux.

La commune du Blanc-Mesnil est actuellement en cours d'adhésion.

Stabilité du nombre de services contractuels réalisés sur le territoire du syndicat en 2012 :

Évolution 2011/2012 : - 0,3 %

Services contractuels (en nombre)



698 services contractuels ont été réalisés en 2012 dont 150 dans les Hauts-de-Seine, 208 en Seine-Saint-Denis, 337 dans le Val-de-Marne et 3 dans l'Essonne (1 ville concernée).

Légère baisse du nombre d'obsèques complètes réalisées sur le territoire du syndicat en 2012

Évolution 2011/2012 : - 1,56 %

Nombre d'obsèques complètes (en nombre)



Le pourcentage de services contractuels par rapport aux nombres d'obsèques complètes

Services contractuels (en %)





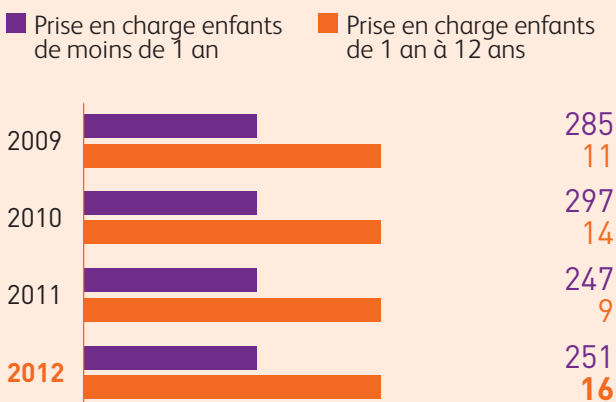
Nombre d'obsèques de jeunes enfants

Évolution 2011/2012 : **+ 1,6 %** (moins de 1 an)

Évolution 2011/2012 : **+ 77,8 %** (de 1 an à 12 ans)

Les obsèques de jeunes enfants

(en nombre)



Obsèques des personnes dépourvues de ressources

Évolution 2011/2012 : **+ 18,75 %**

Nombre d'obsèques

(en nombre)



Dont 57 dans les Hauts-de-Seine, 75 dans le Val-de-Marne, 112 en Seine-Saint-Denis, 2 dans l'Essonne (1 ville concernée) et 1 dans les Yvelines (1 ville concernée).

Qualité de service

Le programme de rénovation des agences se poursuit

La démarche de certification engagée par le concessionnaire engendre un programme important de rénovation et de réaménagement d'agences qui s'étend sur 3 ans.

Les travaux en 2012 ont principalement concerné les agences d'Alfortville, de Fontenay-sous-Bois, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Le Plessis-Robinson, Saint-Denis, Saint-Maur-des-Fossés, Villepinte et Vitry-sur-Seine.

À noter que deux nouvelles agences ont ouvert à Fontenay-aux-Roses et au Plessis-Robinson. Celle de Gentilly a fermé et les familles sont reçues à l'agence du Kremlin-Bicêtre.

Enquêtes de satisfaction

Les enquêtes de satisfaction menées par le délégataire par le biais de questionnaires envoyés aux familles permettent de suivre un indice qualité. Au niveau national le taux de retour est de 42,9 %. Sur les 4 secteurs de l'Île-de-France, 2 ont vu leurs indices de qualité du service augmenter : les Hauts-de-Seine (+ 521 points) et Paris (+ 213 points). Les indices qualité de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont en baisse pour l'année 2012 (avec respectivement -1786 points et -1759 points).

OGF Île-de-France certifié par l'organisme SGS

OGF a mis en place une démarche qualité depuis plusieurs années avec un référentiel de certifications de services.

L'entreprise OGF fabrique des cercueils en prenant en compte les problématiques de développement durable et de préservation de l'environnement. Elle utilise également les critères HQE (Haute Qualité Environnementale) lors des rénovations et constructions d'établissements funéraires.

Le délégataire va poursuivre son partenariat avec l'organisme SGS par la mise en place de visites mystères dans les agences et lors des cérémonies.

LES CRÉMATORIUMS :

4 ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES FAMILLES

Évolution du nombre
de crémations
dans les 4 crématoriums
du SIFUREP



MONT-VALÉRIEN À NANTERRE

MONT-VALÉRIEN À NANTERRE

Évolution 2011/2012 : **+ 2,9 %**

2009		1 654
2010		1 813
2011		1 664
2012		1 712



VAL-DE-BIEVRE À ARCUEIL

VAL-DE-BIEVRE À ARCUEIL

Évolution 2011/2012 : **+ 0,70 %**

2009		1 285
2010		1 213
2011		1 266
2012		1 275



PARC À CLAMART

PARC À CLAMART

Évolution 2011/2012 : **- 1,2 %**

2009		884
2010		1 182
2011		1 217
2012		1 202



CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Évolution 2011/2012 : **+ 3,8 %**

2009		1 031
2010		1 282
2011		1 384
2012		1 437

Organiser et contrôler le service délégué

Pour répondre à l'augmentation de la crémation, le syndicat a négocié 4 contrats de délégation de service public pour équiper le territoire et répondre aux demandes des familles. Il s'agit de la création et de l'exploitation des crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre, du Val-de-Bievre à Arcueil, du Parc à Clamart et de Champigny-sur-Marne. Grâce à l'intercommunalité, le SIFUREP a pu négocier ces 4 contrats, sans financement public.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a en charge le contrôle de l'activité des délégataires pour le compte des collectivités adhérentes (négociation et contrôle des tarifs appliqués, contrôle de la qualité de service). **Les familles pourront ainsi bénéficier d'équipements de proximité et d'un service public funéraire de qualité.**

Missions des délégataires

À l'issue de procédures de délégation de service public, des conventions de concessions ont été signées :

- avec la société OGF pour les crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre et du Parc à Clamart ;
- avec la société G2F pour le crématorium du Val-de-Bievre à Arcueil ;
- avec la Société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris pour le crématorium de Champigny-sur-Marne.

Dans le cadre de ces délégations de service public, le délégataire de chaque crématorium assure la construction, l'aménagement et l'exploitation de l'équipement. Il a pour principale mission de garantir la continuité du service public. Il rend compte de son activité au SIFUREP.

Il doit respecter l'égalité entre tous les usagers et ouvrir l'accès aux équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées.

Temps de mémoire : un hommage rendu aux défunts

Dans les 4 crématoriums gérés par le syndicat, des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces journées du souvenir ont pour but d'accompagner les familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation.

Il s'agit d'un moment privilégié de recueillement, mais aussi d'échanges entre familles, structures gestionnaires, représentants du SIFUREP et représentants d'associations.

Les familles sont de plus en plus nombreuses à y participer par un geste symbolique, en apportant un objet personnel, en lisant des textes ou simplement en citant le nom de leurs défunts.

Un environnement musical permet à chacun de se remémorer le souvenir des disparus.



Signature d'avenants pour la mise en place d'un nouveau système de filtration

L'arrêté du 28 janvier 2010 fixe les nouveaux seuils maximaux de rejet de polluant dans l'atmosphère par les crématoriums. Cet arrêté implique de mettre en place de nouveaux systèmes de filtration avant le 16 février 2018.

Pour faire face aux coûts engendrés par les travaux de mise aux normes et afin de respecter l'équilibre financier des contrats, la loi prévoit de pouvoir prolonger la durée de la délégation et/ou d'augmenter les tarifs appliqués aux usagers.

Pour les crématoriums de Clamart, Arcueil et Nanterre, trois avenants aux contrats de concessions ont été approuvés lors du comité syndical du 6 décembre 2012 impliquant :

- une prolongation de la durée de la délégation de 6 ans pour le crématorium de Clamart. Le contrat prendra fin au 31 janvier 2031 au lieu du 31 janvier 2025. De plus, une augmentation des tarifs de crémation est également prévue ;
- une prolongation de la durée de la délégation de 3,5 ans pour le crématorium d'Arcueil, dont le contrat prendra fin au 30 octobre 2021 (au lieu du 30 avril 2018). Aucune augmentation des tarifs n'est prévue ;
- une prolongation de 6 ans de la durée de la délégation (soit jusqu'au 27 juin 2023), pour le crématorium de Nanterre ainsi qu'une augmentation des tarifs de crémation pour faire face aux investissements liés à la mise aux normes en matière de filtration ainsi qu'à la création d'une nouvelle salle de cérémonie rendue nécessaire par l'augmentation de la fréquentation de cet équipement.

Un avenant au contrat de concession entre le SIFUREP et la SEM funéraire de la Ville de Paris a été approuvé par le comité syndical du 13 juin 2013 pour permettre au crématorium de Champigny-sur-Marne de mettre aux normes le système de filtration. Une augmentation progressive des tarifs du crématorium est prévue sans allongement de la durée.

CRÉMATORIUM DU MONT-VALÉRIEN DE NANTERRE

Suite à la procédure de délégation de service public, lancée par le SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium de Nanterre, la convention de concession a été attribuée le 7 juillet 1997 à la société OGF pour une durée de 18 ans. L'activité du crématorium du Mont-Valérien a débuté en 1999.

Une activité en progression pour le 3^e crématorium d'Île-de-France

Pour sa 13^e année d'exploitation, le nombre de crémations réalisées s'élève à 1 712, sur deux fours (soit une augmentation de 3 % par rapport à 2011).

Cette activité place le crématorium en 3^e position en Île-de-France au niveau de l'activité avec 8 % des crémations derrière les crématoriums du Père-Lachaise et de Saint-Ouen-l'Aumône.

L'accompagnement des familles au cœur de la qualité de service

Selon le registre mis à la disposition des familles tout au long de l'année par le concessionnaire, la qualité des services, effectués par 4 personnes à temps complet, a été jugée très bonne et constante, notamment en ce qui concerne les prestations d'accueil et les cérémonies. Les familles qui n'ont pas prévu de cérémonie apprécient particulièrement l'accompagnement et l'organisation d'adieux simples proposés par le personnel du crématorium. Au cours de l'année 2012, 79 % des crémations ont été précédées d'une cérémonie d'adieu simple et 17 % d'une cérémonie personnalisée.

La cérémonie du souvenir 2012 s'est déroulée le jeudi 1^{er} novembre devant 120 personnes. À cette occasion, les familles qui le souhaitaient pouvaient cueillir une graine « porte-bonheur » d'Entada.

Entre certification qualité et démarche de développement durable

La qualité des prestations est certifiée selon un référentiel validé par l'organisme certificateur SGS ICS. Ce référentiel a été complété en 2012. Le site fait désormais l'objet d'audits réguliers afin de s'assurer du respect continu des engagements pris vis-à-vis des usagers.

Pour le crématorium de Nanterre, OGF souhaite également obtenir, en 2014, la certification de services Qualicert.

Un avenant au contrat de concession a été signé en 2011 concernant la récupération des métaux résultants des crémations. OGF s'engage à reverser l'intégralité des fonds obtenus par la récupération à La Fondation de France – Fondation OGF. PFG a engagé de nombreuses actions choisissant de soutenir les réseaux associatifs d'aide aux endeuillés, de soins palliatifs ou d'accompagnement des personnes en fin de vie et des projets environnementaux en particulier de reboisement.

En trois ans, **171 projets**, portés par plus de **70 entités** ont déjà été soutenus.

Un nouveau logiciel de planification des crémations a été mis en place au mois d'avril 2012. Il est consultable *via* internet par tous les opérateurs funéraires qui souhaitent planifier une cérémonie.

Les aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **834 657 €**.
- Le résultat net s'élève à **218 813 €**.

DEVENIR DES CENDRES

au crématorium du Mont-Valérien de Nanterre

Dispersions
sur site

18 %

82 %

Remise des urnes aux familles ou
aux entreprises de pompes funèbres

CRÉMATORIUM DU VAL-DE-BIÈVRE D'ARCUEIL

La construction et l'exploitation de l'équipement ont été confiées par le syndicat à la société G2F, suite à une procédure de délégation de service public. La convention de concession a été signée le 5 avril 2000 pour une durée de 18 ans. Cet équipement est ouvert depuis 2002.

Légère reprise de l'activité

1275 crémations ont été réalisées au crématorium du Val-de-Bièvre au cours de cette 10^e année d'exploitation (soit une augmentation de l'activité de 0,7 % par rapport à l'année 2011. 49 crémations de restes anatomiques de corps exhumés ont été effectuées (soit une augmentation de 8,9 % par rapport à l'année 2011).

Le crématorium dispose de 2 fours et est exploité par une équipe de 3 personnes à temps complet et 2 personnes à temps partiel.

Son activité le place en 7^e position en Île-de-France avec 6 % des crémations.

Un avenant au contrat de concession a été signé en 2011 concernant la récupération des métaux résultants des crémations. G2F s'engage à reverser l'intégralité des fonds obtenus par la récupération à La Fondation de France – Fondation OGF. PFG a engagé de nombreuses actions, choisissant de soutenir les réseaux associatifs d'aide aux endeuillés, de soins palliatifs ou d'accompagnement des personnes en fin de vie, et des projets environnementaux en particulier de reboisement.

En trois ans, **171 projets**, portés par plus de **70 entités** ont déjà été soutenus.

Une qualité d'accueil reconnue par les familles

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public, par le concessionnaire. Selon ce registre, les familles apprécient le cadre accueillant, la conception du crématorium ainsi que la qualité d'accueil en particulier le tact, la gentillesse et le professionnalisme du personnel. Les familles qui n'ont pas prévu de cérémonie apprécient particulièrement l'accompagnement et l'organisation d'adieux simples proposés par le personnel du crématorium.

La cérémonie du souvenir 2012 a connu un fort taux de participation. Elle s'est déroulée le 17 novembre sur le thème « Des mots pour des maux » devant une assemblée de plus de 100 personnes.

Une nouvelle certification de services

La qualité des prestations est certifiée selon un référentiel validé par l'organisme certificateur SGS ICS. Ce référentiel a été complété en 2012. Le site fait désormais l'objet d'audits réguliers afin de s'assurer du respect continu des engagements pris vis-à-vis des usagers.

OGF a également procédé à l'évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre et a mis en place des relevés et analyses de sa consommation énergétique.

Un nouveau logiciel de planification des crémations a été mis en place au mois d'avril 2012. Il est consultable *via* internet par tous les opérateurs funéraires qui souhaitent planifier une cérémonie.

Les aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **657 870 €**.
- Le résultat net s'élève à **46 538 €**.

DEVENIR DES CENDRES

au crématorium de Val-de-Bièvre d'Arcueil

Dispersions
sur site

14,5 %

84 %

Remise des urnes aux familles ou
aux entreprises de pompes funèbres

1,5 %

Dépôt
provisoire

CRÉMATORIUM DU PARC À CLAMART

Suite à une procédure de délégation de service public, la convention de concession a été signée avec OGF le 26 novembre 2004 et est entrée en vigueur le 1^{er} février 2005 pour une durée de 20 ans. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007.

Ce crématorium est situé à l'entrée du cimetière intercommunal du Parc à Clamart. Le cimetière est l'œuvre de l'architecte Robert Auzelle. Il est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

Le crématorium est parfaitement intégré dans le paysage et dans l'architecture du cimetière intercommunal. Il offre aux familles en deuil un espace accueillant, apaisant et lumineux, éclairé de toutes parts.

L'activité 2012

Pour la 5^e année complète d'exploitation, 1202 crémations ont été effectuées soit une diminution de 1 % par rapport à l'année 2011.

Le crématorium dispose d'un four et est exploité par une équipe de 3 personnes dont 2 à temps partiel.

Son activité le place en 8^e position en Île-de-France.

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par le Bureau Véritas. Le crématorium a été déclaré conforme le 28 novembre 2012 par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cet agrément est validé pour une durée de 6 ans. OGF a également procédé à l'évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre et a mis en place des relevés et analyses de sa consommation énergétique.

Un avenant a également été signé concernant l'élimination et le traitement des déchets métalliques issus de la crémation. OGF s'engage à reverser l'intégralité des fonds obtenus par la récupération à La Fondation de France – Fondation OGF. PFG a engagé de nombreuses actions choisissant de soutenir les réseaux associatifs d'aide aux endeuillés, de soins palliatifs ou d'accompagnement des personnes en fin de vie et des projets environnementaux en particulier de reboisement.

En trois ans, **171 projets**, portés par plus de **70 entités** ont déjà été soutenus.

Un lieu de recueillement apprécié

Les appréciations des familles qui reviennent régulièrement sur le registre, mis à disposition par le délégataire au crématorium, concernent le cadre accueillant et apaisant, propre au recueillement, la conception du crématorium et la qualité de l'accueil et du dernier hommage rendu aux défunts par l'équipe du crématorium.

La cérémonie annuelle du temps de mémoire a été organisée le samedi 10 novembre 2012. À cette occasion, les familles qui le souhaitaient pouvaient cueillir une graine « porte-bonheur » d'Entada.

Une nouvelle certification qualité

La qualité des prestations est certifiée selon un référentiel validé par l'organisme certificateur SGS ICS. Ce référentiel a été complété en 2012. Le site fait désormais l'objet d'audits réguliers par l'organisme certificateur afin de s'assurer du respect continu des engagements vis-à-vis des usagers.

Pour le crématorium de Clamart, OGF souhaite également obtenir, en 2014, la certification de services Qualicert.

Un nouveau logiciel de planification des crémations a été mis en place au mois d'avril 2012. Il est consultable via internet par tous les opérateurs funéraires qui souhaitent planifier une cérémonie.

Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **616 626 €**.
- Le résultat net s'élève à **97 981 €**.

DEVENIR DES CENDRES

au crématorium du Parc de Clamart

Dispersions
sur site

7 %

93 %

Remise des urnes aux familles ou
aux entreprises de pompes funèbres

CRÉMATORIUM DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

La Société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris s'est vue confier, suite à une procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP, la charge de la construction et l'exploitation du crématorium de Champigny-sur-Marne. La convention de concession a été signée le 7 juillet 2005 et est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2005 pour une durée de 20 ans. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007.

Une augmentation de l'activité

Au cours de cette 6^e année d'exploitation, 1 437 crémations ont été réalisées, soit une augmentation de 3,83 % par rapport à l'année 2011. S'y ajoutent 68 crémations de restes anatomiques.

Son activité le place en 5^e position en Île-de-France avec 7 % des crémations.

Dans un souci d'écologie, un avenant au contrat concernant la récupération des métaux résultants des crémations a été signé en 2011. La Société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris s'engage à reverser l'intégralité des fonds obtenus par la récupération à La Fondation Services Funéraires – Ville de Paris (sous l'égide de la Fondation de France). Cette fondation finance des actions de soutien auprès des familles en deuil et œuvre pour les obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes ou encore pour les travaux de recherches dans le domaine funéraire.

Charte d'éthique

Le concessionnaire réalise des enquêtes qualité auprès des familles par le biais de questionnaire.

Pour l'année 2012, le crématorium a recueilli 226 questionnaires qualité (soit un taux de retour de 31,6 %, contre 28 % en 2011). Le taux de satisfaction est de 99 % (soit le même taux qu'en 2011). Les observations formulées permettent au personnel du crématorium de maintenir une qualité de service auprès des familles endeuillées.

Le concessionnaire s'est doté d'une charte d'éthique élaborée en collaboration avec le personnel. Une attention particulière est portée aux familles vivant le décès d'un enfant en période périnatale à travers l'organisation d'un cérémonial approprié.

Temps de mémoire

Comme chaque année, le crématorium de Champigny-sur-Marne a organisé le 1^{er} novembre sa cérémonie du souvenir. Cette année, près de 100 personnes sont venues assister à cette 5^e commémoration. À cette occasion, les familles ont pu découvrir le « mur (éphémère) du souvenir » sur lequel étaient apposés les noms des défunts incinérés au crématorium durant l'année écoulée.



Une étude sur le devenir des cendres

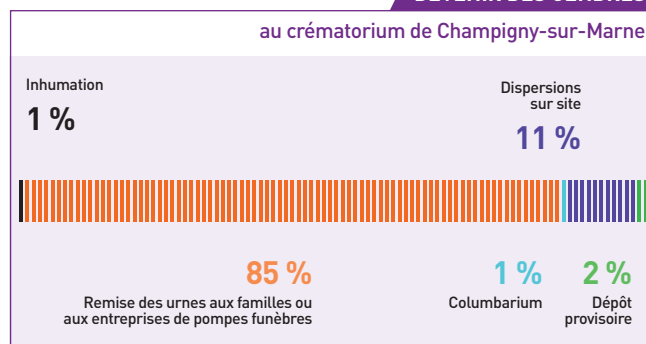
Cette année, la dispersion au jardin cinéraire a concerné 170 crémations.

En 2012, le crématorium a lancé une étude pour connaître, de façon pertinente et sur une période donnée, la destination définitive des cendres après restitution aux familles par le crématorium. Cette étude se poursuit en 2013. La restitution des informations recueillies permettra une analyse plus poussée sur la destination finale des cendres.

Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **861 300 €**.
- Le résultat net s'élève à **54 000 €**.

DEVENIR DES CENDRES



LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Le rôle du SIFUREP

Le SIFUREP, en tant qu'autorité concédante, contrôle la qualité de service dans les chambres funéraires de Montreuil-sous-Bois et de Nanterre auprès du délégataire (société OGF) pour le compte des collectivités adhérentes. Le syndicat négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et une disponibilité des équipements 24 heures sur 24.

Le rôle du délégataire

Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant au minimum :

- l'admission des corps et des cercueils ;
- la conservation des corps et des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par les services suivants :

- la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire ;
- la présentation des corps et des cercueils en salon privé.

CHAMBRE FUNÉRAIRE DE NANTERRE

Contrat de délégation de service public signé le 3 juillet 2007 avec OGF, après mise en concurrence.

- **Durée : 22 ans.**
- **1 362 admissions en 2012** (soit une augmentation de 1,6 % par rapport à l'année 2011).
- **Durée moyenne du séjour : 5,6 jours.**
- **Équipe de 5 personnes** à temps complet et une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture.
- **Chiffre d'affaires 2012 : 416 438 €.**
- **Résultat net : - 10 340 €.**

Évolution du nombre annuel d'admissions

Évolution 2011/2012 : + 1,6 %

(en nombre)

2008		1 405
2009		1 394
2010		1 314
2011		1 341
2012		1 362

La chambre funéraire de Nanterre comprend :

- des locaux ouverts au public avec un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, 6 salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 28 cases réfrigérées, 4 tables réfrigérantes.



Adaptation des tarifs d'admission à la nouvelle législation

Depuis l'arrêté du 23 août 2010, les devis fournis par les régies et les entreprises ou associations habilitées en matière de pompes funèbres doivent être conformes à des modèles de devis établis par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

Les tarifs en vigueur appliqués jusqu'à présent pour les chambres funéraires de Nanterre et Montreuil, fixés par les contrats de concession, n'étaient plus conformes à cet arrêté puisqu'ils prévoyaient des tarifs sous forme

forfaitaire. Les tarifs ont donc été modifiés pour tenir compte de cet arrêté.

Ainsi les tarifs concernant la prestation d'admission en chambre funéraire, qui étaient jusqu'alors calculés en fonction de la durée de séjour (de 1 à 2 jours, de 3 à 4 jours, et de 5 jours ou plus) seront dorénavant calculés sur la base d'un tarif moyen appliqué sans limite de durée.

Contrat de délégation de service public signé le 19 décembre 2007 avec OGF après mise en concurrence.

- Durée : **22 ans**.
- **710 admissions en 2012** (soit augmentation de **1,6 %** par rapport à l'année 2011).
- Durée moyenne du séjour : **5,15 jours**.
- **Équipe de 2 personnes** à temps complet et appui des agents du secteur de la Seine-Saint-Denis. Une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture.
- Chiffre d'affaires 2012 : **274 832 €**.
- Résultat net : **- 45 885 €**.

La chambre funéraire de Montreuil comprend :

- des locaux ouverts au public comprenant un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, une salle de cérémonie, 4 salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 21 cases réfrigérées.

CHAMBRE FUNÉRAIRE DE MONTREUIL- SOUS-BOIS

Évolution du nombre annuel d'admissions

Évolution 2011/2012 : **+ 1,6 %**

(en nombre)

2008		769
2009		751
2010		778
2011		699
2012		710



LISTE DES DÉLÉGUÉS

(au 31 juillet 2013)

ALFORTVILLE

- Jacques CRESPIN
- Maryvonne ARTIS

ANTONY

- Danielle NGUYEN - Conseillère municipale
- Armelle COTTENCEAU - Maire-adjointe

ARCUEIL

- Christian METAIRIE - Vice-Président - Premier Maire-adjoint
- Carine DELAHAIE - Maire-adjointe

ASNIÈRES-SUR-SEINE

- Serge DANLOS - Maire-adjoint
- Luc TESSIER - Conseiller municipal

AUBERVILLIERS

- Brahim HEDJEM - Maire-adjoint
- Eric PLEE

BAGNEUX

- Bernadette DAVID - Maire-adjointe
- Michel PAUTRAT - Conseiller municipal

BAGNOLET

- Marc LARDREAU - Conseiller municipal
- Josiane CHOBERT - Maire-adjointe

BOBIGNY

- Pascal SCHILLE - Maire-adjoint
- Alice MAGNOUX - Maire-adjointe

BOIS-COLOMBES

- Pierre JACOB - Conseiller municipal
- Michel FOSSET - Conseiller municipal

BONDY

- Jacques JAKUBOWICZ - Maire-adjoint
- Josette ROUEDE - Conseillère municipale

BONNEUIL-SUR-MARNE

- Patrick DOUET - Maire
- Mohamed MAZARI - Conseiller municipal

BOULOGNE-BILLANCOURT

- Jacques DUBOIS DE LAVAUGUYON
- Béatrice BELLARD - Maire-adjointe

BOURG-LA-REINE

- Françoise BINETRUY - Conseillère municipale
- Virginie BARBAUT - Conseillère municipale

CACHAN

- Bernard TUPRIE - Conseiller municipal
- Sylvie CHEVALIER - Conseillère municipale

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- Dominique ADENOT - Vice-Président - Maire
- François COCQ - Conseiller municipal

CHÂTENAY-MALABRY

- Robert PETAIN - Conseiller municipal
- Claude DELMAS - Conseillère municipale

CHEVILLY-LARUE

- Pierre BERNARD
- Hermine RIGAUD - Maire-adjointe

CHOISY-LE-ROI

- Josyane CHARTIER - Conseillère municipale
- Catherine SOUAILLE

CLAMART

- Philippe LUTAUD - Maire-adjoint
- Gérard AUBINEAU - Maire-adjoint

CLICHY-LA-GARENNE

- Guy SCHMAUS - Conseiller municipal
- Mireille LAMBERT - Conseillère municipale

COLOMBES

- Bernard DANILO - Maire-adjoint
- Maurice LOBRY - Maire-adjoint

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHÂTILLON-MONTROUGE

- Stéphane JACQUOT - Conseiller communautaire
- Jean LAURENT - Conseiller municipal
- Erell RENOUARD
- Muriel GIBERT - Maire-adjointe

COURBEVOIE

- Marie-Pierre LIMOGÉ - Maire-adjointe
- Martine LEVENTIC - Maire-adjointe

CRÉTEIL

- Jean-Pierre PAUTRAT - Vice-Président
- Luc DERAMOND - Conseiller municipal

DRANCY

- Merzouba COCOZZA - Conseillère municipale
- Michel LASTAPIS - Conseiller municipal

DUGNY

- Daniel DUMAREIX - Maire-adjoint
- Thierry PICHOT-MAUFROY - Conseiller municipal

ÉPINAY-SUR-SEINE

- Sylvie BLIN - Vice-présidente - Maire-adjointe
- Daniel GUY - Conseiller municipal

FONTENAY-AUX-ROSES

- Sylvie LOURS-GATABIN - Conseillère municipale
- José GUNTZBURGER - Conseiller municipal

FONTENAY-SOUS-BOIS

- Marie-José DO ROSARIO - Conseillère municipale
- Michel CARRE - Maire-adjoint

FRESNES

- James VESTON - Conseiller municipal
- Marie CHAVANON-AUBLANC - Maire-adjointe

GENNEVILLIERS

- Olivier MERIOT - Maire-adjoint
- Marcelle ROHR - Conseillère municipale

GENTILLY

- Patrick DAUDET - Premier Maire-adjoint
- Sylvie NAZÉ - Maire-adjointe

ISSY-LES-MOULINEAUX

- Marie-Auguste GOUZEL - Vice-Président - Maire-adjoint
- Martine VINDIX - Maire-adjoint

IVRY-SUR-SEINE

- Camille BROUTÉ - Conseillère municipale
- Philippe BOUYSSOU - Premier Maire-adjoint

JOINVILLE-LE-PONT

- Jeannine CHERY - Maire-adjointe
- Liliane MOUGEOT-DAVIDOT - Conseillère municipale

LA COURNEUVE

- Laurent SANTOIRE - Conseiller municipal
- Rachid MAIZA - Maire-adjoint

LA GARENNE-COLOMBES

- Alain POUILLY - Conseiller municipal
- Yves PERREE - Maire-adjoint

LA QUEUE-EN-BRIE

- Philippe CHRETIEN - Maire-adjoint
- Danielle VERCHERE - Maire-adjointe

LE BOURGET

- Martine ROUE - Maire adjointe
- Jean-Jacques JENNÉ - Conseiller municipal

LE KREMLIN-BICÊTRE

- Rose ALESSANDRINI - Maire-adjointe
- Jean-François BANBUCK - Conseiller municipal

LE PERREUX-SUR-MARNE

- Jean CUVILLIER - Conseiller municipal
- Yolande WOITIEZ - Maire-adjointe

LE PLESSIS-ROBINSON

- Christiane PELTIER - Conseillère municipale
- Chantal AUMONT - Conseillère municipale

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

- Saïd SADAoui - Maire-adjoint
- Martine BAUDAERT - Conseillère municipale

LES LILAS

- Gérard MESLIN - Conseiller municipal
- Christian LAGRANGE - Maire-adjoint

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

- Geneviève NEUBIG - Conseillère municipale
- René RAPELLIN - Conseiller municipal

LEVALLOIS-PERRET

- Christine-Théodora BOONE - Vice-Présidente - Maire-adjointe
- Philippe MOISESCOT

L'HAY-LES-ROSES

- Alain DUTEMPLE - Conseiller municipal
- Nicole BICHAREL - Maire-adjointe

L'ÎLE-SAINT-DENIS

- Mabil DENDOUNE - Conseiller municipal
- Alain FRANÇOIS - Maire-adjoint

MAISONS-ALFORT

- Paul TEIL - Vice-Président - Maire-adjoint
- Chantal PARC

MAISONS-LAFFITTE

- Marie-Liesse SALIN - Maire adjointe
- Monique PIGE - Maire-adjointe

MALAKOFF

- Pierre-François KOECHLIN - Conseiller municipal
- Thibault DELAHAYE - Conseiller municipal

MONTREUIL

- Bassirou BARRY - Conseiller municipal
- Alain MONTEAGLE - Conseiller municipal

NANTERRE

- Jean-Pierre CAMPOS - Vice-Président - Conseiller municipal
- Patrice MARCHAL - Conseiller municipal

NOGENT-SUR-MARNE

- Thérèse-Marie THOME
- Catherine MATRUCHOT - Conseillère municipale

NOISY-LE-SEC

- Karim HAMRANI - Maire-adjoint
- Bernard GIRAULT - Conseiller municipal

ORLY

- Paul FAROUZ - Maire-adjoint
- Dahmane BESSAMI - Conseiller municipal

PANTIN

- David AMSTERDAMER - Maire-adjoint
- Patrice VUIDEL - Conseiller municipal

PIERREFITTE-SUR-SEINE

- Guy JOUVENELLE - Vice-Président - Conseiller municipal
- Edith NAVE

PUTEAUX

- Patricia MARTIN - Conseillère municipale
- Jean-Yves CHAMBAULT - Conseiller municipal

RIS-ORANGIS

- Adèle ANKRAH - Maire-adjointe
- Denis CERISY - Conseiller municipal

ROMAINVILLE

- Patrice CALSAT - Conseiller municipal
- Jean-Pierre DUBESSAY

ROSNY-SOUS-BOIS

- Hélène COTTENCEAU - Conseillère municipale
- Christian POIRET - Conseiller municipal

RUNGIS

- Pierre GUERREIRO - Maire-adjoint
- Bernard MANCEL

SAINT-DENIS

- Patrick VASSALO - Conseiller municipal
- Mathilde CAROLY - Conseillère municipale

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- Jacqueline VISCARDI - Conseillère municipale
- Pascale CHEVRIER - Maire-adjointe

SAINT-OUEN

- Djamila M'BARKI
- Alain ROUAULT

SCEAUX

- Sabine VASSEUR - Conseillère municipale
- Catherine ARNOULD - Conseillère municipale

STAINS

- Isabelle CADERON - Maire-adjointe
- Alexis TRESKOW - Conseiller municipal

SURESNES

- Josée TILQUIN - Conseillère municipale
- Christian DUEZ - Conseiller municipal

THIAIS

- Guylaine TORCHEUX - Maire-adjointe
- André MARTINS - Conseiller municipal

VALENTON

- Françoise BAUD - Maire
- Laurent PERICHON - Maire-adjoint

VANVES

- Jacques LANDOIS - Maire-adjoint
- Marie-Anne SORENSEN - Maire-adjointe

VILLEJUIF

- Robert LE PRIELLEC - Conseiller municipal
- Jacqueline BALTAGI - Conseillère municipale

VILLEMOMBLE

- Pascale LE DUVÉHAT - Maire-adjointe
- Jacques DELOBELLE - Conseiller municipal

VILLENEUVE-LA-GARENNE

- Corinne GEIST - Conseillère municipale
- Mariam KANTE - Conseillère municipale

VILLEPINTE

- Daniel PALCY - Conseiller municipal
- Morgane OUDDAH - Conseillère municipale

VILLETANEUSE

- Carinne JUSTE - Présidente - Maire
- Claudine ROCHER-MANSOURI - Conseillère municipale

VITRY-SUR-SEINE

- Isabelle LORAND - Conseillère municipale
- Rémi CHICOT - Maire-adjoint



Tour Gamma B - 193/197 rue de Bercy
75582 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90
www.sifurep.com